

**Assemblée générale**

Distr. générale  
15 avril 1999  
Français  
Original: anglais

---

**Comité préparatoire de la session extraordinaire  
de l'Assemblée générale consacrée à la mise en oeuvre  
des résultats du Sommet mondial pour le développement  
social et à l'examen de nouvelles initiatives****Première session**

New York, 17-28 mai 1999

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen et évaluation préliminaires de la mise en oeuvre  
des résultats du Sommet mondial pour le développement social****Évaluation préliminaire de la suite donnée  
au Sommet mondial pour le développement social****Rapport du Secrétaire général***Résumé*

À sa session d'organisation (19-22 mai 1998), le Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et à l'examen de nouvelles initiatives a décidé que sa tâche consiste à examiner et évaluer la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et à proposer des interventions et des initiatives concrètes de nature à faire progresser la mise en oeuvre des engagements pris à Copenhague. Le présent rapport, qui porte sur le premier volet de cette tâche, doit être lu à la lumière du document E/CN.5/1999/4 que la Commission du développement social a examiné en février 1999, à sa trente-septième session, et qui sera présenté au Comité préparatoire pour information. Le présent rapport contient des informations actualisées sur la mise en oeuvre de chacun des 10 engagements depuis décembre 1998.

Le Comité sera également saisi d'un rapport distinct sur les nouvelles initiatives prises pour la mise en oeuvre des résultats du Sommet (A/AC.253/8).

---

\* A/AC.253/5.

## Table des matières

	<i>Paragraphe</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–3	3
II. Mise en oeuvre de la Déclaration de Copenhague sur le développement social ....	4–92	3
Engagement 1. Créer un environnement propice au développement social .....	4–18	3
Engagement 2. Élimination de la pauvreté .....	19–30	7
Engagement 3. Promotion du plein emploi .....	31–41	10
Engagement 4. Promotion de l'intégration sociale .....	42–46	13
Engagement 5. Instaurer l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes ...	47–54	14
Engagement 6. Accès aux services de santé et d'éducation .....	55–63	16
Engagement 7. Accélération du développement en Afrique et dans les pays les moins avancés .....	64–69	19
Engagement 8. Intégration d'objectifs de développement social dans les programmes d'ajustement structurel .....	70–76	21
Engagement 9. Affectation de ressources pour le développement social .....	77–85	22
Engagement 10. Coopération internationale en matière de développement social .	86–92	25
III. Conclusion .....	93–94	26

## I. Introduction

1. À sa session d'organisation (19-22 mai 1998), le Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social a adopté la décision 2 b) par laquelle il a prié le Secrétaire général de lui présenter, lors de sa première session de fond, un rapport sur la mise en oeuvre des 10 engagements énoncés dans la Déclaration de Copenhague sur le développement social, y compris en ce qui concerne les trois questions de base, aux niveaux national, régional et international.
2. Le Secrétaire général a présenté à la Commission du développement social, à sa trente-septième session, en février 1999, un rapport sur l'évaluation préliminaire de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social (E/CN.5/1999/4). La Commission a examiné ce rapport, dont il a pris note avec satisfaction, et a demandé au Secrétaire général de l'actualiser avant de le présenter, en mai 1999, à la première session de fond du Comité préparatoire, afin d'intégrer les propositions et suggestions faites durant les travaux de la Commission ainsi que tous apports complémentaires émanant des gouvernements.
3. Le présent rapport, qui fait suite à cette demande, présente des informations actualisées relatives à chacun des 10 engagements et doit donc être considéré comme un additif au document E/CN.5/1999/4, dont est également saisi le Comité.

## II. Mise en oeuvre de la Déclaration de Copenhague sur le développement social

### Engagement 1. Créer un environnement propice au développement social

#### Créer un climat politique et juridique favorable à l'échelle nationale et internationale

4. À sa trente-septième session, la Commission du développement social a souligné la nécessité de poursuivre les efforts de développement social en dépit des conditions économiques défavorables que connaissent de nombreux pays. On s'est accordé à reconnaître que l'amélioration des conditions sociales doit faire partie intégrante de toute stratégie véritable de développement aux niveaux national et international. On s'est également accordé à reconnaître que les politiques économiques (notamment fiscales et monétaires) menées par les pouvoirs publics doivent contribuer à la réalisation des objectifs sociaux définis par le Sommet.
5. S'il est vrai qu'il incombe au premier chef aux gouvernements de traduire dans les faits la vision de Copenhague, il reste que la société civile et le secteur privé peuvent jouer un rôle important en facilitant la réalisation des objectifs sociaux. Cependant, les gouvernements doivent agir aux niveaux politiques international, national, régional et local pour créer un environnement favorable au développement social. La question de la transparence et de la responsabilité des pouvoirs publics est désormais un élément fondamental des programmes politiques et sociaux nationaux.
6. Les organes législatifs à tous les niveaux, notamment les parlements, ont un rôle décisif à jouer pour la mise en oeuvre des politiques et programmes de développement social. L'Union interparlementaire a adressé des questionnaires à tous ses membres pour solliciter

les vues des parlements nationaux sur plusieurs questions relatives au suivi du Sommet aux niveaux national et international. Les résultats de cette enquête ont été communiqués aux représentants des parlements, des gouvernements et des organisations internationales qui en ont débattu à la deuxième réunion tripartite de l'Union interparlementaire, tenue en mars 1999, à New York. Les participants à la réunion ont passé en revue les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des résultats du Sommet au niveau parlementaire, examiné les obstacles et les acquis et défini et proposé de nouvelles initiatives visant à concrétiser les engagements pris à Copenhague. Le rapport de la réunion sera présenté au Comité à sa première session.

7. La crise financière mondiale a donné lieu à des analyses et à une réflexion approfondies sur ses causes profondes, notamment dans les pays directement touchés. On a reconnu à cette occasion la nécessité d'assainir les systèmes de gouvernance tout en renforçant la responsabilisation et la transparence. Les mesures de réforme des politiques publiques ont visé à modifier la structure institutionnelle interne et à améliorer la capacité du gouvernement à répondre aux besoins en tenant compte de l'intérêt général, notamment en établissant un nouvel ordre de priorité à cet égard. Les efforts déployés pour assurer une relance solide entendaient renforcer le « bloc social » national, notamment en élargissant le dialogue entre le gouvernement et les autres acteurs sociaux, en particulier les entreprises et les syndicats.

8. Tandis que les initiatives qui sont prises actuellement pour réformer le système financier international et améliorer la gestion économique permettront à terme de réduire les risques de crise, on s'accorde de plus en plus largement à reconnaître la nécessité de renforcer parallèlement les politiques et les institutions sociales, notamment les systèmes de relations de travail et les cadres du dialogue social. Ces mesures revêtent une importance particulière dans les pays qui viennent de réaliser la transition d'un système politique autoritaire au régime de la démocratie.

9. On s'accorde également de plus en plus largement à reconnaître dans les pays touchés par la crise que l'amélioration du cadre institutionnel et juridique, notamment à travers une campagne permanente contre la corruption, l'extrémisme et la criminalité organisée, est indispensable à la réalisation d'un développement économique et social véritable. De telles mesures permettront par ailleurs de réduire le coût de la dette extérieure tout en attirant de nouveau les investissements étrangers directs, qui ont régressé de façon spectaculaire depuis le début de la crise financière asiatique. L'existence d'un environnement stable et sûr est indispensable si l'on veut renforcer la confiance des investisseurs étrangers.

10. La Convention de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, qui est entrée en vigueur en février 1999, a marqué une étape importante dans la lutte contre la corruption et le blanchiment de l'argent. Outre les 29 États membres de l'OCDE signataires de cette convention, cinq autres pays y ont également adhéré (Argentine, Brésil, Bulgarie, Chili et République slovaque). Partant d'une définition large des pratiques liées à la corruption, la Convention fait obligation aux pays d'imposer des sanctions aux entreprises ou aux personnes qui tentent de corrompre des agents publics étrangers<sup>1</sup>. L'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime continue d'appliquer le Programme mondial contre le blanchiment de l'argent en donnant des avis aux gouvernements pour la conception et l'exécution de programmes à même de contribuer à la lutte contre les activités illicites à l'échelle mondiale.

---

<sup>1</sup> Selon un communiqué de presse de l'OCDE, Paris, décembre 1998.

11. À la session annuelle de la Commission des stupéfiants, tenue à Vienne en mars 1999, une importante décision a été prise pour renforcer, grâce à la surveillance par satellite, les capacités du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues en matière d'évaluation de la production illicite de drogues cultivées dans les grands pays producteurs. Grâce à la surveillance par satellite, l'ONU permettra à la communauté internationale de disposer d'instruments modernes fiables pour identifier les zones de culture de drogues illicites, de sorte que les États Membres pourront stopper la production de stupéfiants à la source. Outre les nouvelles capacités de surveillance, l'utilisation du satellite permettra de renforcer la coopération entre les États Membres dans la lutte contre les stupéfiants à travers la mise en place d'un système de surveillance fondé sur une méthodologie uniforme commune.

12. L'accès à l'information est une caractéristique essentielle de toute société démocratique. L'information renforce les capacités de tous les partenaires au développement social et permet de mieux sensibiliser le public. *A contrario*, l'absence d'informations a entravé l'élaboration de politiques appropriées pour atténuer la crise financière asiatique. Les participants à une réunion régionale sur les aspects sociaux de la crise économique est-asiatique et les incidences de politique générale de cette situation pour l'avenir, tenue à Bangkok en janvier 1999, se sont accordés à reconnaître la nécessité d'améliorer la collecte des données, l'échange d'informations et les mécanismes de coordination dans les pays touchés par la crise. Ils ont également reconnu que le système de surveillance en place n'était pas rentable et n'avait pas permis d'obtenir des informations rapides et fiables sur les changements sociaux engendrés par la crise économique.

13. Pour répondre aux besoins particuliers des groupes à haut risque parmi les populations réfugiées, en particulier les femmes et les enfants, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a réalisé plusieurs programmes d'intégration sociale portant notamment sur la consolidation de la paix, l'assistance aux enfants séparés de leurs parents et aux anciens enfants soldats, l'éducation des fillettes, la prévention de l'exploitation sexuelle et la prise en charge des problèmes des adolescents ainsi que des problèmes touchant en propre les femmes réfugiées.

### **Créer un environnement économique national et international favorable**

14. La crise financière mondiale qui a touché un grand nombre de pays en développement et de pays en transition a eu d'énormes coûts sociaux qui ont profondément affecté la vie de dizaines de millions de citoyens. Soucieux de protéger le bien-être économique et social de la population, certains pays ont été contraints de prendre des mesures exceptionnelles, comme le rétablissement du contrôle des changes, tandis que d'autres ont entrepris de reconsidérer le rythme et l'ampleur des mesures de libéralisation de leurs économies. La crise a notamment permis de comprendre qu'une intervention internationale appropriée était pour le moins aussi importante que la nécessité de définir les politiques macroéconomiques idoines au niveau national.

15. L'appel en faveur d'une «nouvelle architecture du système financier international» pour éviter que ne se reproduisent les crises a notamment mis en relief la contradiction entre des marchés financiers internationaux, de plus en plus complexes et dynamiques, et l'absence d'un cadre institutionnel approprié pour les réguler<sup>2</sup>. Par ailleurs, la rapidité et l'ampleur du processus de mondialisation, qui touche non seulement les finances, l'investissement et le commerce, mais aussi la communication, le tourisme et la culture, ont contraint les

---

<sup>2</sup> Voir «Towards a new international financial architecture», rapport du Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales de l'ONU, New York, 21 janvier 1999.

gouvernements tout comme la communauté internationale à prendre des mesures urgentes pour faire face aux nouveaux défis qui se posent dans le domaine du développement social.

16. Le débat en cours sur la nature des futures réformes institutionnelles a été enrichi par des propositions précises faites par les institutions internationales. C'est ainsi que la Banque mondiale s'est récemment prononcée en faveur d'un nouveau cadre de développement «global» intégrant les paramètres macroéconomiques et financiers, d'une part, et les considérations d'ordre structurel, institutionnel, social et humain, de l'autre. L'intégration de ces éléments s'impose tant au niveau national qu'international. La création de toute nouvelle architecture financière doit prendre en compte l'intégration des politiques économiques et sociales en tant qu'élément indispensable au bon fonctionnement d'une économie de marché moderne<sup>3</sup>. La Déclaration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur les principes fondamentaux et les droits sur le lieu de travail constitue une base solide pour l'intégration des préoccupations socioprofessionnelles au cadre du développement international et à l'architecture financière internationale. Les coûts sociaux inacceptables et insupportables des récentes crises financières ont engendré de très nombreux débats au cours des derniers mois au sein du système des Nations Unies ainsi qu'à la Banque mondiale sur les principes de bonne politique sociale à appliquer aux niveaux national et international.

17. En dépit des nombreuses contraintes économiques et sociales engendrées par la crise financière, de nombreux pays en développement n'ont pas renoncé à leur engagement à l'égard des réformes. C'est ainsi que certains pays d'Amérique latine, comme l'Argentine, le Brésil, la Colombie, l'Équateur et le Mexique, ont introduit ou approfondi des réformes visant à améliorer la structure des systèmes fiscaux et à supprimer les mesures qui encouragent l'évasion fiscale. Le processus de privatisation s'est poursuivi, mais à un rythme moins soutenu et en se souciant davantage des gains potentiels. Plusieurs pays de la région ont également entamé des réformes du marché du travail et des programmes de retraite<sup>4</sup>.

18. Toutefois, la baisse prolongée des cours des matières premières, qui s'est accompagnée d'une baisse de la demande mondiale de produits manufacturés, continue de menacer sérieusement la relance dans de nombreux pays en développement. À son tour, la lenteur de la croissance économique a eu des répercussions défavorables sur la création d'emplois et les mesures de lutte contre la pauvreté. La récession économique a eu des conséquences sociales dramatiques et spectaculaires, notamment pour les groupes à faible revenu. Dans le même temps, l'on s'accorde de plus en plus à reconnaître que, si le retour à une croissance économique robuste est une condition préalable indispensable pour annuler les effets de la récession, les gouvernements ne doivent pas pour autant considérer les politiques sociales comme secondaires par rapport aux mesures d'ordre économique. Le plus souvent, les groupes pauvres et vulnérables ont besoin d'une aide immédiate, alors même que les répercussions du choc économique peuvent être ressenties pendant longtemps. La nécessité de mettre en place des programmes publics spécialement adaptés aux conditions des pays touchés par la crise est désormais manifeste. De même, il est beaucoup moins coûteux aux plans humain et financier d'adopter rapidement des mesures dans le cadre de la politique sociale plutôt que d'attendre la fin des réformes pour ce faire.

---

<sup>3</sup> James D. Wolfenson, «Comprehensive development framework: a discussion draft» (Banque mondiale, 1999). Selon le Président de la Banque mondiale, pour importantes qu'elles soient, les mesures d'ajustement des taux de change et les politiques monétaires ne suffisent pas. Elles doivent s'accompagner de la mise en place de la base institutionnelle nécessaire au bon fonctionnement de l'économie de marché sans oublier les mesures de protection des groupes faibles et vulnérables» (voir «Foundations for a more stable global system: remarks on the symposium on global finance and development», données disponibles sur le site : <http://www.worldbank.org/htm/extdr/extme/jdwsp030199.htm>).

<sup>4</sup> Voir Banque interaméricaine de développement, rapport annuel de 1998 (Washington, DC, 1999).

## Engagement 2. Élimination de la pauvreté

19. Alors même que, de manière générale, le niveau de vie a augmenté de manière spectaculaire au cours des 25 dernières années, 3 milliards de personnes continuent de vivre avec moins de 2 dollars par jour et l'écart entre les riches et les pauvres ne cesse de se creuser<sup>5</sup>. La population mondiale a augmenté rapidement, passant de 3 milliards en 1960 à près de 6 milliards actuellement, et nombreux sont ceux qui sont nés pauvres et le sont restés<sup>6</sup>.

20. Si l'on veut que l'objectif fixé par le Comité d'aide au développement de l'OCDE consistant à réduire de moitié le taux de pauvreté absolue d'ici à 2015 soit atteint, il est indispensable d'envisager de nouvelles mesures. Le processus de suivi du Sommet doit permettre non seulement de fixer des objectifs réalisables mais aussi de cerner les actions à mener pour les atteindre. Les stratégies visant à éliminer la pauvreté s'articulent autour des cinq axes ci-après : mise en oeuvre de politiques macroéconomiques qui associent la croissance économique à une plus grande équité dans la répartition des revenus; incitations à la création d'emplois et de revenus suffisants dans les secteurs structurés et non structurés; accès aux services sociaux de base à des prix abordables; mise en place de filets de protection sociale pour les groupes vulnérables ou les exclus du marché du travail; et renforcement des mesures d'organisation, d'autonomisation et de participation des pauvres pour leur permettre de défendre leurs propres intérêts.

21. Les crises financières récentes ont mis en évidence la relation étroite qui existe entre la pauvreté et le taux de croissance économique. C'est ainsi qu'en Indonésie, où l'on estime que le PIB a baissé de 15 % en 1998, le nombre d'individus touchés par une recrudescence de la pauvreté, devrait plus que doubler pour atteindre près de 56 millions, si l'on fixe le seuil de pauvreté à 1,25 dollar par jour. En fixant ce seuil à 2 dollars par jour pour la Thaïlande et la Malaisie et à 1 dollar pour les Philippines, la Banque mondiale estime que le nombre de nouveaux pauvres augmentera de 2,3 millions en Thaïlande, de 500 000 en Malaisie et de 665 000 aux Philippines<sup>7</sup>.

22. Il est intéressant de comparer la crise actuelle avec les progrès impressionnants réalisés au cours des décennies écoulées par plusieurs pays asiatiques dans la lutte contre la pauvreté. C'est ainsi qu'entre 1975 et 1995, c'est-à-dire durant deux décennies de croissance économique soutenue, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté est tombé de 569 à 269 millions en Chine, de 87 à 22 millions en Indonésie, de 2,1 millions à moins de 200 000 en Malaisie et de 3,4 millions à moins de 500 000 en Thaïlande. Par suite du ralentissement de l'activité économique et du manque d'équité qui en découle, la plupart des pays asiatiques touchés par la crise sont en passe de retrouver le niveau de pauvreté qu'ils connaissaient au début des années 90, de sorte que les résultats de 10 années de croissance sont ainsi annulés<sup>8</sup>. En fait, les conséquences sociales de la crise économique risquent d'être irréversibles car, même avec le retour de la croissance, ces sociétés pourraient ressentir indéfiniment les effets de la malnutrition et de l'absence de scolarisation. La crise financière a eu des effets à la fois inégaux et destructeurs sur les différentes couches de la société. Constatation tout aussi

<sup>5</sup> Voir Banque mondiale, «A proposal for a comprehensive development framework», janvier 1999.

<sup>6</sup> Sur la base des données du Département des affaires économiques et sociales disponibles sur le site <http://www.popin.org/pop1998/4.htm>.

<sup>7</sup> Voir Banque mondiale, *Global Economic Prospects and the Developing Countries, 1998-1999: Beyond Financial Crisis* (1999).

<sup>8</sup> Ibid.

préoccupante, l'amélioration des indicateurs économiques n'entraîne pas automatiquement celle des conditions sociales.

23. Les actions prioritaires destinées à protéger les pauvres en temps de crise consistent notamment à : allouer des revenus aux pauvres par des transferts directs de liquidités et à ouvrir des chantiers de travaux publics pour les chômeurs; garantir l'accès aux produits alimentaires par le soutien aux produits de première nécessité; préserver le capital humain à travers des programmes dans les domaines de la santé, de la nutrition et de l'éducation; et organiser des actions de formation, fournir une aide pour la recherche d'emplois et encourager la création de microentreprises grâce à des programmes de microcrédits<sup>9</sup>.

24. Si l'on veut atteindre les résultats escomptés, il faut faire en sorte que tous ces programmes tiennent compte des besoins distincts de chaque groupe social. L'expérience a montré que les mesures prises par les pays d'Asie de l'Est pour atténuer la crise, notamment l'ouverture de chantiers de travaux publics, ont défavorisé les femmes. Dans certains de ces chantiers, très peu a été fait pour garantir le droit des femmes à travailler et à participer aux côtés des hommes. Des constats similaires ont été faits dans le cadre d'autres programmes de préservation des revenus<sup>10</sup>.

25. À la faveur des enseignements tirés durant la crise, certains pays de la région ont lancé un programme d'appui financier au profit des petites et moyennes entreprises comme moyen de réduire la pauvreté et d'améliorer les capacités de création d'emplois dans le secteur non structuré. C'est ainsi que la Malaisie a créé un organisme de microfinancement, connu sous le nom d'Amanah Ikhtiar Malaysia (AIM) et financé par des organismes publics. Depuis le début de la crise, les prêts accordés par l'AIM ont augmenté de près de 21 % en nombre et de 67 % en volume<sup>11</sup>.

26. Les résultats remarquables obtenus par l'Asie pour ce qui est de l'atténuation de la pauvreté ne sont pas uniquement le fait de la croissance économique. Celle-ci s'est accompagnée, et a même été précédée, d'une répartition relativement équitable du revenu et de politiques d'investissement dans l'éducation, les services de santé, le développement rural et les projets à forte intensité de main-d'oeuvre. Dans les régions où la répartition du revenu est plus inégale et où l'investissement dans le capital humain est minimal, la croissance économique aura un impact moindre sur l'atténuation de la pauvreté. Le fait que la crise économique et les mesures d'ajustement appliquées en Afrique, en Europe orientale et en Amérique latine aient abouti à renforcer l'inégalité en matière de revenus durant la période d'après crise<sup>12</sup> fait craindre, à juste titre, que la pauvreté et l'inégalité ne progressent au lendemain de la crise asiatique.

27. Au niveau international, outre l'appui financier urgent aux pays touchés par la crise, l'attention s'est également portée sur la faiblesse des cadres de surveillance de la pauvreté et des capacités dont disposent les institutions nationales et internationales pour évaluer les effets des crises. Les participants à une réunion régionale sur la crise économique en Asie de l'Est (Bangkok, janvier 1999) (voir par. 12 ci-dessus), ont conclu que la priorité devait être accordée à la surveillance des effets irréversibles de la crise, comme l'extension de la

<sup>9</sup> Voir Banque mondiale, *Global Economic Prospects...*

<sup>10</sup> Voir Banque mondiale, «Employment generation and income maintenance: social impact of the Asia crisis», projet, janvier 1999; <http://www.worldbank.org/poverty/eacrisis/library/soccimplp2.htm>.

<sup>11</sup> Voir Banque mondiale, «Microfinance institutions/small and medium enterprises: social impact of the East Asian crisis», projet, janvier 1999; <http://www.worldbank.org/povert/eacrisis/library/soccimplp3.htm>.

<sup>12</sup> Voir Banque mondiale *Global Economic Prospects...*



malnutrition, les pertes d'emplois, les abandons scolaires et la vente des terres et autres biens, et qu'il fallait s'attacher en premier lieu à identifier les groupes les plus vulnérables dans chaque pays, tels que les minorités ethniques, les handicapés, les immigrants illégaux et les travailleurs du secteur non structuré<sup>13</sup>.

28. La pauvreté est un phénomène multidimensionnel et doit être évaluée non seulement en termes de revenus et de richesses, mais aussi en termes de bien-être social mesuré sur la base de la scolarisation, de l'alphabétisation des adultes, de l'espérance de vie, de la mortalité infantile et de l'accès à l'eau salubre et aux services de santé. Si la plupart des pays ont réalisé des progrès notables dans tous ces domaines, un certain nombre sont en recul, ce qui montre bien que les progrès dans l'atténuation de la pauvreté sont loin d'être automatiques et nécessitent conjointement une volonté politique, une stabilité sociale et des ressources supplémentaires. À titre d'exemple, les taux de scolarisation sont passés de 46 à 57 % entre 1980 et 1995 dans les pays en développement mais ont baissé ou stagné dans 18 pays à revenu faible ou intermédiaire. Nombre des pays qui ont enregistré une détérioration des services sociaux ont réduit les dépenses affectées à ces services du fait de la réforme économique ou ont été en proie à des conflits armés et à des troubles politiques. Les observations qui précèdent montrent bien que la pauvreté ne peut être résolue par la seule croissance économique : les solutions durables doivent également prendre en compte les volets culturels, sociaux, politiques et ethniques du phénomène..

29. En dépit du fait que la majorité de la population pauvre dans le monde continue de vivre dans les zones rurales, l'urbanisation rapide du monde en développement a suscité une prise de conscience des problèmes liés à la pauvreté urbaine, notamment la progression des bidonvilles et des emplois précaires et non structurés, l'augmentation du nombre d'enfants des rues, la recrudescence du travail des enfants, de la criminalité et de l'abus des drogues et l'augmentation du nombre des sans-abri. La pauvreté urbaine touche des pays se situant à tous les niveaux de développement bien qu'à des degrés divers. Les organismes des Nations Unies, en collaboration avec les municipalités, la société civile et les organismes bilatéraux de développement, ont lancé diverses initiatives pour lutter contre la pauvreté urbaine. Deux grandes réunions internationales sur la pauvreté urbaine se sont tenues à Recife (Brésil) et à Florence (Italie), respectivement en 1996 et 1997, sous les auspices du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et de plusieurs autres partenaires. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a également apporté son appui à une alliance mondiale des villes contre la pauvreté, qui a tenu sa première grande réunion internationale à Lyon en octobre 1998.

30. La proposition publiée en janvier 1999 par la Banque mondiale pour la mise en place d'un cadre de développement global (voir par. 16 ci-dessus) définit les conditions préalables à l'atténuation de la pauvreté et au développement durable à travers un ensemble d'interventions et de mesures impliquant des stratégies structurelles, humaines, physiques et sectorielles. Ce cadre est considéré comme le complément nécessaire aux considérations d'ordre macroéconomique et met résolument l'accent sur la participation et le partenariat.

---

<sup>13</sup> Sur la base des données disponibles sur le site <http://worldbank.org/poverty/eacrisis/meeting/group1.htm>.

### Engagement 3. Promotion du plein emploi

31. Quatre ans se sont écoulés depuis que la communauté internationale s'est engagée à promouvoir l'objectif du plein emploi considéré comme une priorité fondamentale des politiques économiques et sociales. Il n'en reste pas moins que la situation de l'emploi dans le monde demeure sombre : plus de 150 millions de travailleurs sont au chômage, auxquels il convient d'ajouter une forte proportion (25 à 30%) de la population active mondiale (soit environ 3 milliards de personnes) qui est sous-employée<sup>14</sup>.

32. Au cours de ces dernières années, un certain nombre d'économies africaines ont commencé à émerger d'une longue période de stagnation. Mais selon les projections, en 1999, la croissance de la production devrait se ralentir en Afrique pour se situer aux alentours de 2%, taux inférieur à la croissance démographique, de sorte que cette modeste reprise est déjà menacée par les crises financières internationales, la baisse des cours des produits de base et les conflits régionaux. Par ailleurs, l'emploi en Afrique a augmenté moins vite que le nombre des nouveaux venus sur le marché du travail et, pour la plupart, les nouveaux emplois ont été créés dans le secteur informel, où sévissent une faible productivité et le sous-emploi. En Amérique latine, la performance économique s'est améliorée en 1996-1997, mais les taux de chômage sont demeurés élevés et la proportion de la main-d'oeuvre non agricole occupée dans le secteur informel est en progression. Les pays industrialisés ont connu une croissance économique modérée, malgré laquelle les taux de chômage ont atteint près de 8% dans leur ensemble et ont dépassé 10% pour l'Union européenne. Dans les pays de l'OCDE, où l'on dénombre plus de 35 millions de demandeurs d'emploi, les perspectives ne devraient s'améliorer que très lentement en 1999 et le chômage être ramené à 7%. Le taux de chômage déclaré reste très élevé dans les pays en transition, où la situation est aggravée dans certains cas par une réduction de la main-d'oeuvre due au nombre croissant de personnes qui quittent le marché du travail. En Asie enfin, la crise financière qui a débuté en Thaïlande en juillet 1997 et s'est rapidement étendue à d'autres pays nouvellement industrialisés de l'Asie du Sud-Est et de l'Est a mis en lumière la vulnérabilité d'économies qui, dans le passé, étaient caractérisées par un taux de croissance élevé et le plein emploi. En l'espace de quelques mois, les taux de chômage ont doublé, voire triplé. Ainsi donc, même si la création d'emplois demeure une préoccupation prioritaire dans les pays du monde entier, il reste beaucoup à faire pour traduire ces politiques en pratique.

33. Dans un certain nombre de grandes réunions internationales, on continue de souligner que l'emploi doit être au centre de la politique sociale et économique aux niveaux national et international. La Conférence des ministres du travail des pays du G-8, réunie à Washington en février 1999, a examiné la question des politiques du travail dans une économie en rapide transformation mondiale. Les ministres se sont accordés à dire que la croissance de l'économie mondiale devait s'inscrire dans un contexte de justice sociale et ont demandé que les normes fondamentales du travail soient universellement respectées. La Conférence a préconisé des stratégies propres à stimuler l'employabilité, les qualités d'entrepreneur, l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises, et qui assurent la participation des femmes et des hommes sur un pied d'égalité au monde du travail. Ces stratégies exigent l'intégration des politiques de l'emploi aux niveaux national et international. Les ministres ont également estimé qu'il fallait faire davantage appel aux organisations internationales pour mettre en place les institutions du marché du travail et les filets de sécurité solides que nécessite l'intensification de la croissance, de l'emploi et de la cohésion sociale.

<sup>14</sup> Voir BIT, *Rapport sur l'emploi dans le monde 1998-1999, Employabilité et mondialisation – Le rôle crucial de la formation* (Genève, 1998); et Eddy Lee, *The Asian Financial Crisis* (Genève, Organisation internationale du Travail, 1998).

34. De la même manière, les chefs d'État et de gouvernement du Groupe des Quinze, réunis pour leur neuvième sommet à la Jamaïque en février 1999, ont engagé l'OIT à lancer une stratégie globale de l'emploi au niveau ministériel avant la fin de l'année. Ils ont également décidé de collaborer avec tous les partenaires sociaux intervenant dans le cadre tripartite de l'OIT pour atteindre cet objectif. Toute stratégie de l'emploi, y compris le droit au travail, doit viser à renforcer le respect des conventions fondamentales de l'OIT relatives aux droits des travailleurs, de portée internationale.

35. L'OIT organisera la réunion du deuxième Forum des entreprises en novembre 1999. Le Forum réunira les représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs qui examineront l'évolution des marchés, et les stratégies fondées sur les ressources humaines qui soient concurrentielles, le civisme dans les sociétés et les initiatives sociales, et les moyens de tirer parti du potentiel des petites entreprises en matière d'emploi. Il sera largement représentatif des acteurs économiques en provenance des secteurs privé et public et de la société civile et pourra donc apporter une utile contribution au suivi du Sommet s'agissant de la génération d'emplois, des initiatives sociales et des codes de conduite à l'intention du secteur privé.

36. L'OIT a organisé en janvier et mars 1999 une série de quatre consultations régionales (Asie, Europe centrale et de l'Est, Europe de l'Ouest et Afrique) sur la suite donnée au Sommet; une cinquième consultation, qui concernera la région arabe, est envisagée pour septembre 1999. Les consultations, qui réunissaient des partenaires sociaux et des observateurs appartenant à des institutions financières internationales, ont fait la synthèse des enquêtes et ont tiré les leçons d'une série d'examen des politiques nationales en matière d'emploi. Ces examens visent à aider les pays à concrétiser les engagements qu'ils ont pris lors du Sommet relativement à l'emploi par un choix judicieux de politiques économiques et sociales et par la mise en place d'institutions sociales efficaces et du cadre juridique nécessaire. Les débats ont porté sur le rôle des entreprises dans la création d'emplois, les investissements dans la mise en valeur des ressources humaines et les qualifications de la main-d'oeuvre propres à renforcer l'employabilité, les politiques de l'emploi et l'équité entre les sexes, ainsi que les réformes politiques et institutionnelles de nature à promouvoir le plein emploi et la protection sociale dans le cadre de la mondialisation. Une consultation internationale relative au suivi du Sommet, qui se déroulera à Genève du 2 au 4 novembre 1999, sera l'aboutissement des réunions régionales.

37. Le chômage des jeunes est désormais une préoccupation majeure des pouvoirs publics dans tous les pays quel que soit leur niveau de développement, lesquels reconnaissent qu'il ne s'agit pas là d'un phénomène passager. Des périodes prolongées de chômage au début de la vie adulte ont généralement des conséquences défavorables aussi bien pour l'individu que pour la société dans son ensemble. Le chômage des jeunes est étroitement lié à la criminalité, à l'abus des drogues et aux troubles sociaux. La Conférence internationale du Travail de 1998 a adopté une résolution sur l'emploi des jeunes dans laquelle elle lance un appel en faveur d'une stratégie internationale de l'emploi des jeunes et préconise la création d'une base de données sur l'emploi des jeunes et la diffusion de renseignements sur les meilleures pratiques et la recherche relatives aux initiatives en matière d'emploi à l'intention des jeunes. L'OCDE a organisé une conférence sur le thème : «Préparer les jeunes au XXIe siècle : leçons à retirer des deux dernières décennies» (Washington, D. C., février 1999). La réunion s'est penchée sur les problèmes auxquels sont confrontés les jeunes qui entrent sur le marché du travail et passé en revue les politiques en vigueur qui ont pour objet de les aider à trouver un travail et à le conserver.

38. Dans son *Rapport sur l'emploi dans le monde 1998-1999*, le Bureau international du Travail se concentre sur la formation et l'employabilité sur le marché mondial. Le rapport

estime que la compétitivité sur le marché mondial nécessite des investissements élevés dans les secteurs à forte valeur ajoutée et à fort coefficient de main-d'oeuvre qualifiée et, partant, l'éducation et les qualifications de la main-d'oeuvre. Des mesures spéciales devront être prises pour augmenter l'employabilité des groupes vulnérables, dont les jeunes, les chômeurs de longue durée, les travailleurs âgés évincés de leur travail et les travailleurs atteints d'incapacités.

39. De même, la croissance du secteur informel qui se poursuit dans de nombreux pays en développement, en transition et même industrialisés, appelle des politiques nouvelles – en matière de formation, de crédit et d'appui institutionnel – en vue d'accroître la productivité, les revenus et la protection sociale dans ce secteur. S'il est vrai que le secteur informel peut offrir des possibilités d'emplois et ainsi suppléer au secteur formel et être en quelque sorte l'employeur de dernier ressort, il demeure néanmoins caractérisé par une faible productivité, des rémunérations peu élevées et des conditions de travail dans lesquelles le travailleur est exploité. La crise financière qui a récemment frappé certains pays d'Asie, telles la Thaïlande et l'Indonésie, a mis en évidence la mesure limitée dans laquelle le secteur informel – considéré dans le passé comme le filet de sécurité sociale traditionnel – peut offrir aux travailleurs licenciés et aux nouveaux venus sur le marché du travail un emploi productif. Les syndicats, les autorités locales et autres acteurs de la société civile sont de plus en plus préoccupés par la multiplication des formes d'emploi non structurées et oeuvrent en partenariat pour aider les travailleurs du secteur informel à s'organiser et pour mettre en place un cadre réglementaire qui les protège et les aide à améliorer leurs revenus et leurs conditions de travail. Il faudra prendre d'autres mesures pour aider les jeunes organisations du secteur informel à accéder aux structures d'appui existantes, à améliorer la protection sociale de leurs membres et à tirer meilleur parti des nouvelles possibilités qu'offre le marché. En fait, c'est tout le cadre juridique et réglementaire du secteur informel qui a besoin d'être refondu de manière à ce que l'emploi autonome et le petit secteur privé informel soient reconnus, démarginalisés et de fait encouragés.

40. Les travaux menés à cet égard par le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés sont particulièrement pertinents en ce qu'ils visent à donner au secteur informel un rang de priorité élevé dans l'agenda politique des gouvernements africains. En 1997, l'Équipe de travail internationale – et composite – sur le développement du secteur non structuré en Afrique mise en place par le Bureau a élaboré et adopté un programme spécial d'appui au secteur non structuré en Afrique. En association récente avec un programme d'action pour la réduction de la pauvreté par la promotion du secteur informel et de l'emploi, le Bureau a organisé une réunion d'experts à Banjul en décembre 1998 pour définir des stratégies visant à améliorer la productivité et la compétitivité dans le secteur informel en Afrique, qui a notamment tiré l'enseignement de la situation en Asie s'agissant de la réforme politique et des moyens concrets d'appuyer les différentes entités du secteur informel.

41. Un certain nombre de pays, se situant à tous les niveaux de développement, se sont lancés dans des programmes de travaux publics ou communautaires considérés comme un filet de sécurité sociale pour les travailleurs licenciés ou déplacés à la suite de crises financières, de réformes économiques ou de catastrophes naturelles ou causées par l'homme. Si l'accent est souvent mis sur la création d'emplois d'urgence, ces programmes ont néanmoins permis de transformer ces filets de sécurité en tremplins pour le développement durable. Ils doivent à cette fin privilégier la constitution d'une infrastructure rentable et de haute qualité, établir des partenariats entre les secteurs privé et public et offrir une formation technique et à la gestion visant à renforcer la productivité et à favoriser l'instauration de conditions de travail rationnelles.

#### **Engagement 4. Promotion de l'intégration sociale**

42. Comme il est indiqué dans le document E/CN.5/1999/4, à l'issue du Sommet, de nombreux pays ont pris des mesures pour promouvoir et favoriser l'intégration sociale. De par sa nature, l'intégration sociale est une entreprise de longue haleine. Dans ce domaine, les activités de mise en oeuvre au niveau national constituent un processus continu, qui a souvent pour objet de faire suivre les engagements politiques en matière d'équité et d'égalité des chances – qu'ils soient énoncés dans les constitutions ou d'adoption récente – de mesures spécifiques, (lois, règlements, programmes d'appui, campagnes éducatives et de sensibilisation, etc.). À la lumière de la crise financière, l'attention s'est portée sur la création de mécanismes propres à prévenir les dislocations sociales ou la marginalisation entraînées par les chocs économiques, notamment en élaborant certains filets de sécurité mieux adaptés des conditions économiques défavorables.

43. Le Sommet de Copenhague avait posé pour principe que le but de l'intégration sociale est d'instaurer «une société pour tous» où chaque individu, avec ses droits et ses responsabilités, a un rôle actif à jouer. Les idées ont toutefois évolué dans ce domaine s'agissant des services sociaux, comme il est apparu à la trente-septième session de la Commission. Désormais, on ne met plus tant l'accent sur la notion de «filet de sécurité» que sur celle de «tremplin». Autrement dit, la tendance est à se distancier des systèmes qui se bornent à fournir une assistance aux personnes qui en ont besoin pour privilégier ceux qui cherchent à renforcer les capacités des individus. C'est dans ce contexte qu'il convient d'élaborer des programmes et activités d'intégration sociale et d'en mesurer l'efficacité. De la même manière, les conclusions concertées que la Commission a adoptées à sa trente-septième session stipulent que l'un des principaux objectifs des services sociaux est de faciliter et promouvoir l'équité et l'égalité des chances pour tous afin de renforcer la cohésion sociale et d'éviter l'exclusion. Les services sociaux – ainsi que toutes autres mesures visant à promouvoir l'intégration sociale – sont donc importants et bénéfiques pour la société tout entière, et non pas seulement pour ceux qui en bénéficient directement ou de manière identifiable. Par exemple, une société cherchera à avoir des enfants instruits et en bonne santé dans son propre intérêt comme dans celui des enfants eux-mêmes.

44. On s'est largement accordé à reconnaître, aux niveaux national et international, que l'existence d'institutions fortes et transparentes est la condition essentielle à une société intégrée, fondée sur l'état de droit, le respect de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales, la diversité culturelle et religieuse, la justice sociale et la participation démocratique, qui prenne en compte les besoins spéciaux des groupes vulnérables et désavantagés. Des institutions efficaces – qu'elles interviennent dans les domaines social, politique ou juridique – respectées de tous et servant tous les membres de la société sur une base d'égalité et d'impartialité, ne sont pas seulement les piliers d'une société intégrée mais constituent un lieu de rencontre important ainsi qu'une voie de communication grâce auxquels des groupes d'intérêts divers oeuvreront pour éviter les conflits et parvenir au respect mutuel et à l'harmonie. Ces institutions jouent un rôle tout aussi crucial dans la mise en pratique de la redistribution des fruits de la croissance économique à laquelle se vouent toutes les sociétés dans le souci de renforcer la cohésion sociale et l'équité.

45. À la lumière des transformations démographiques et du vieillissement de la population dans de nombreux pays, la question d'une cohésion sociale durable entre générations prend de plus en plus d'importance. Certains pays modifient peu à peu les régimes de pension et les programmes d'assistance sociale, s'efforçant ce faisant d'offrir un cadre qui facilite l'adaptation aux nouvelles réalités démographiques de la société dans son ensemble. Ailleurs,

on a cherché à réduire autant que possible le nombre des personnes tombant dans la marginalisation sociale en instaurant diverses mesures visant à éliminer les obstacles à l'emploi des jeunes, en introduisant des plans de répartition de l'emploi et en prenant d'autres dispositions qui ont pour objet de renforcer la flexibilité du marché du travail et d'élargir les options en matière d'emplois. La mesure dans laquelle ces dispositions ont été efficaces au regard de l'intégration sociale et de l'équité varie d'un pays à l'autre. Dans certains cas, les inégalités de rémunération et, par conséquent, les disparités dans les revenus des ménages, se sont accentuées tandis que les taux de chômage se maintenaient à des niveaux sans précédent. Il s'ensuit que les mécanismes du marché du travail doivent être sans cesse perfectionnés si l'on veut qu'ils demeurent un moyen efficace d'insertion sociale.

46. De nombreuses réunions tenues récemment dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et d'autres instances internationales ont prêté tout particulièrement attention à l'aspect social de la mondialisation, y compris l'effet de marginalisation qu'elle a ou est susceptible d'avoir sur certains pays et individus. La nécessité de mieux privilégier la lutte contre l'inégalité, l'iniquité et l'exclusion dans le contexte de la mondialisation a été reconnue par la Banque mondiale comme l'un des défis les plus importants que pose le développement à notre époque. De la même manière, dans le tout dernier rapport (1998) sur la coopération pour le développement, le Président du Comité d'aide au développement de l'OCDE a fait observer que, dans la mesure où elle marginalise de nombreux individus et d'entières régions du monde – dont des régions à croissance démographique extrêmement rapide –, la mondialisation risque d'exacerber des inégalités déjà inquiétantes de richesses et de revenu entre les pays et à l'intérieur d'entre eux, ainsi que de faire obstacle à la lutte contre la pauvreté<sup>15</sup>. Autant d'éléments complexes qui n'en rendent que plus malaisée l'élaboration de politiques appropriées, que la tâche elle-même soit moins urgente pour autant.

### **Engagement 5. Instaurer l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes**

47. Étant donné le rôle central des femmes dans le développement, il convient de procéder à une évaluation systématique des réalisations en matière de parité entre les sexes par rapport à chacun des engagements de la Déclaration de Copenhague, de manière à faire progresser la réalisation de cet objectif.

48. On s'accorde désormais à reconnaître que, pour corriger les inégalités entre les sexes, il faudra faire appel à de nouvelles approches théoriques et pratiques qui permettent d'intégrer les questions de parité dans la formulation et la mise en oeuvre des projets et des programmes à tous les niveaux. L'un des grands changements institutionnels que devra réaliser la société pour atteindre un jour ou l'autre ce but est l'accès universel des filles à l'éducation. Les femmes constituant une proportion notable de la population pauvre, la dépaupérisation ou le développement humain ne pourront devenir des réalités faute d'adopter des politiques soucieuses de promouvoir l'équité entre les sexes, et ce aux plus hauts niveaux de l'État.

49. À sa trente-septième session, la Commission du développement social, lors de son examen de la question des services sociaux pour tous, a réaffirmé que l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, conjuguée à l'autonomisation et à la pleine participation des femmes à tous les aspects de la vie et à tous les niveaux, devaient être des objectifs prioritaires aux niveaux tant national qu'international et faire partie intégrante du développe-

<sup>15</sup> Voir OCDE, Coopération pour le développement : efforts et politiques des membres du Comité d'aide au développement (OCDE, Paris, 1999).

ment social. Elle a également convenu que les services sociaux devaient être adaptés aux préoccupations des femmes et conçus de manière à prendre en compte les besoins particuliers des filles et des femmes. Les organismes publics et les organisations non gouvernementales devraient assurer la participation des femmes à tous les stades de la prise de décisions lors de la planification, de la gestion et de la fourniture de services sociaux. Les femmes, notamment dans les pays en développement, sont souvent les premières victimes de la pénurie de services sociaux et c'est sur elles que retombe le fardeau des responsabilités qui en résultent. Les politiques devraient reconnaître la contribution des femmes et les appuyer dans les rôles qu'elles assument.

50. Il est bien avéré que la pauvreté a des causes et revêt des formes différentes chez les hommes et chez les femmes. Ce sont surtout les femmes qui supportent le poids de la pauvreté, qu'il s'agisse d'alimentation et de nutrition, de mortalité infantile, d'instruction ou d'éducation des enfants. C'est pourquoi, si l'on veut véritablement intégrer la dimension propre aux femmes dans l'élaboration et la mise en oeuvre de plans, politiques et programmes de développement, il importe de trouver des moyens de renforcer les capacités des femmes à tous les niveaux de l'État et de la société civile. Dans certains pays de l'Asie du Sud et en Europe, on s'est efforcé de modifier les institutions afin que les femmes puissent faire véritablement entendre leur voix. Au Bangladesh par exemple, 10% des parlementaires élus sont des femmes. En Inde, on cherche actuellement à introduire des quotas de 30% des sièges au Parlement devant être réservés à des femmes. Les pays nordiques appliquent la «règle des 40/60» qui veut qu'aucun parti n'accorde moins de 40% de ses sièges à l'un ou l'autre sexe.

51. À sa quarante-troisième session, la Commission de la condition de la femme a examiné en priorité la nécessité d'améliorer la santé des femmes et le renforcement des mécanismes institutionnels de promotion de l'égalité et l'équité entre les deux sexes. Dans ses conclusions concertées, elle a réaffirmé notamment que l'accès universel à des soins de santé de qualité, qui soient complets et abordables, y compris dans le domaine de la santé sexuelle et de la reproduction des femmes tout au long de leur vie, sont les conditions essentielles à la réalisation du Programme d'action de Beijing. Pour faire face à l'incidence du virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida), source de préoccupation majeure pour la communauté mondiale, les collectivités internationales et nationales ont été invitées à promouvoir l'éducation et la sensibilisation du public et à mobiliser l'engagement politique aux plus hauts niveaux. Il faudra accorder une attention prioritaire à la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et au VIH/sida, s'agissant de prévention, de recherche, de soins et de traitement. La Commission a également souligné que, si l'on voulait améliorer de manière significative la santé des femmes, il fallait déployer des efforts majeurs afin de remédier au décalage existant entre les engagements pris et leur mise en pratique, formuler des politiques qui encouragent à investir dans la santé des femmes et redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs définis dans le Programme d'action.

52. S'agissant des mécanismes institutionnels de promotion de la femme, la Commission a reconnu que l'intégration d'une perspective sexospécifique facilite l'élaboration de politiques effectives à tous les niveaux mais ne saurait se substituer aux politiques et programmes résolument ciblés et axés sur les femmes. Les pouvoirs publics ont été engagés à manifester clairement la volonté politique de renforcer les mécanismes nationaux aux niveaux les plus élevés de l'État, notamment en allouant les ressources financières et humaines nécessaires.

53. Dans de nombreux pays, on a mis en place un mécanisme de suivi qui évalue les progrès réalisés en matière de parité entre les sexes. Pour ces pays, la mise au point d'indicateurs fiables de l'égalité entre les sexes représente une tâche énorme. Ces indicateurs doivent mettre en lumière les faits et les tendances d'une manière objective et analytique et aider ainsi les

pays à formuler et mettre en pratique des projets et programmes qui intègrent une perspective sexospécifique de la manière la plus équitable possible.

54. S'agissant de l'emploi, le réseau international WIEGO (Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing), qui regroupe des organisations féminines, des universitaires et des spécialistes du développement, a tenu sa première réunion à Ottawa du 12 au 14 avril 1999. Ce réseau cherche à mieux organiser, dans le monde entier, les femmes employées dans l'économie informelle et à accroître leurs revenus et leur protection sociale. La réunion a examiné un certain nombre de questions, dont les politiques urbaines et le secteur informel, les marchés mondiaux et les travailleurs indépendants, les statistiques du secteur informel et l'assurance sociale.

### **Engagement 6. Accès aux services de santé et d'éducation**

55. En 1998, l'Assemblée mondiale de la santé a adopté la nouvelle politique mondiale de la santé sur le thème de «La santé pour tous au XXI<sup>e</sup> siècle», faisant suite à l'initiative «La santé pour tous» et visant à apporter une réponse aux principaux problèmes sanitaires dans les prochaines décennies. Cette initiative, mise au point par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en consultation avec tous ses partenaires nationaux et internationaux, mobilise les pays membres, les organismes de l'Organisation des Nations Unies, les milieux universitaires et de la recherche et tout un ensemble d'organisations non gouvernementales. Elle reconnaît que la santé contribue au développement et fait écho aux conclusions des grandes conférences des Nations Unies, dont le Sommet mondial pour le développement social. Elle a notamment pour objectifs d'allonger l'espérance de vie et d'améliorer la qualité de vie pour tous, de renforcer l'équité en matière de santé entre les pays et à l'intérieur des pays, et de donner à tous accès à des systèmes et des services sanitaires durables. Elle comprend également un renforcement de l'appui en faveur de quatre valeurs fondamentales : les droits de l'homme, l'équité, l'éthique et la sexospécificité.

56. Des objectifs sanitaires mondiaux à atteindre dans des délais précis ont été fixés pour l'équité en matière de santé, la survie (taux de mortalité maternelle, taux de mortalité juvénile), l'éradication et l'élimination de certaines maladies, l'inversion des tendances mondiales des grandes pandémies, l'amélioration de l'accès à l'eau, à l'assainissement, à l'alimentation et au logement, la définition et l'application de mesures nationales pour «La santé pour tous», l'amélioration de l'accès aux soins de santé essentiels, la mise en oeuvre de systèmes de surveillance mondiaux et nationaux, le renforcement des systèmes d'information en matière de santé et le financement de la recherche pour la santé. Des indicateurs spécifiques seront choisis pour mesurer le progrès accompli en direction des objectifs fixés. Des objectifs régionaux et nationaux sont envisagés également dans le cadre de la politique mondiale. Ils comprennent le bien-être économique et la réduction de la pauvreté, le développement social, y compris l'éducation primaire et l'égalité entre les sexes, et la durabilité environnementale. Des mesures seront prises aux échelons mondial, régional, national et local pour poursuivre concrètement les buts et objectifs définis dans l'initiative<sup>16</sup>.

57. Parmi les grands problèmes de santé, le tabagisme est considéré comme l'une des principales causes de maladie dans les prévisions pour le siècle prochain. Selon les estimations de l'OMS, à l'heure actuelle, 3,5 millions de décès sont dus chaque année aux maladies liées au tabac et, d'ici à 2020, le chiffre correspondant devrait atteindre près de 10 millions. Environ 70 % de ces décès se produiront dans les pays en développement. L'OMS

<sup>16</sup> Voir OMS, Actes de la cinquante et unième Assemblée mondiale de la santé, mai 1998.



a établi un projet («L'initiative halte au tabac») pour coordonner une stratégie mondiale d'action en réponse aux graves problèmes de santé causés par le tabagisme. La mission à long terme dans la lutte contre le tabagisme est de réduire la proportion des fumeurs et la consommation de tabac dans tous les pays. L'OMS collabore avec la Banque mondiale, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres partenaires pour renforcer les mesures de contrôle et de taxation et pour obtenir l'interdiction de la publicité. Au début de 1999, à l'occasion du Forum économique mondial de Davos (Suisse), le Directeur général de l'OMS a annoncé un nouveau projet de partenariat antitabac dans la région européenne avec trois grandes compagnies pharmaceutiques. Ce projet est ouvert aux partenaires privés non commerciaux et au secteur public.

58. La nécessité d'établir de meilleurs partenariats entre les organisations internationales et le secteur privé dans le domaine sanitaire a été mise en évidence par des constatations récentes qui ont révélé une forte distorsion dans la recherche mondiale en matière de santé. Selon le Forum mondial pour la recherche sur la santé, basé à Genève, moins de 10 % des 56 milliards de dollars attribués chaque année à la recherche médicale dans le monde sont dirigés vers les problèmes de santé qui touchent 90 % de la population mondiale<sup>17</sup>. Ainsi, des maladies comme la pneumonie, la diarrhée, la tuberculose et le paludisme, qui représentent plus de 20 % de la charge imposée par les maladies dans le monde, reçoivent moins de 1 % des ressources affectées à la recherche sur la santé<sup>18</sup>. Le manque de perspectives commerciales pour la mise au point de certains médicaments pour lesquels il existe une forte demande dans beaucoup de pays à bas revenus (comme les médicaments contre le paludisme) agit comme une contre-incitation à la recherche financée par les compagnies pharmaceutiques, basées largement dans les pays développés. Lorsque les mécanismes du marché se déroulent incontestablement, les partenariats de recherche qui font intervenir des ressources de plusieurs origines sont non seulement souhaitables mais nécessaires. Ils constituent un pas concret vers la réalisation des grands objectifs fixés par la communauté internationale, à savoir l'éradication, l'élimination ou la maîtrise des grandes maladies qui sont des problèmes sanitaires mondiaux, conformément au paragraphe 6.21 d'Action 21, et la diminution de la mortalité et de la morbidité dues à la malaria d'au moins 20 % par rapport au niveau de 1995 dans au moins 75 % des pays touchés, comme le Programme d'action de Copenhague l'a réaffirmé.

59. Reconnaissant que les programmes d'action et les mesures actuellement en cours sont insuffisants pour lutter contre la diffusion de la pandémie de VIH/sida, notamment en Afrique, le secrétariat du Programme des Nations Unies sur le VIH/sida et ses copromoteurs (UNICEF, PNUD, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), OMS et Banque mondiale) ont créé, au début de 1999, le Partenariat international pour la lutte contre le VIH/sida en Afrique. Le but primordial de ce partenariat est de mobiliser d'urgence les pouvoirs publics et les sociétés civiles afin de réorienter les politiques et les ressources nationales et internationales vers la lutte contre cette épidémie qui se répand dans la région africaine et contre ses multiples conséquences. Les principales mesures comprennent une action d'éducation et de mobilisation de la jeunesse, la consultation volontaire des services de conseil et le dépistage volontaire, la définition de normes communautaires de soin et de traitement des personnes atteintes du VIH/sida et la fourniture de services spéciaux aux familles qui recueillent des orphelins.

60. Dans le domaine de l'éducation, la crise en Asie de l'Est a des conséquences profondes. Les familles ont tendance à retirer leurs enfants de l'école à cause de la baisse de leurs revenus

<sup>17</sup> Voir *The 10/90 Report on Health Research 1999* (Genève, Forum mondial pour la recherche sur la santé, 1999).

<sup>18</sup> Ibid.

qui les met dans l'impossibilité de payer les frais de scolarité. Les inscriptions chutent et les taux d'abandon augmentent. Selon une enquête préliminaire faite en Indonésie, les inscriptions globales dans le premier cycle du secondaire ont diminué de 2,3 % en 1998-1999 et de 6,2 % dans les villes. Les inscriptions de filles entrant en première année du premier cycle du secondaire à Jakarta ont baissé davantage encore (de 19 %). Le Gouvernement a augmenté fortement les dépenses pour l'éducation de base en cette période de crise économique. Le budget pour l'éducation de base pour 1998-1999 a marqué une hausse de 55 % en chiffres réels. Pour augmenter les crédits de l'éducation de base, il a fallu réduire ceux d'autres sous-secteurs de l'éducation. Le Gouvernement a lancé une campagne nationale de 390 millions de dollars sur le thème «Rester à l'école» afin de verser des bourses d'études à environ 2,5 millions des élèves les plus pauvres du premier cycle du secondaire. En Thaïlande, une étude spéciale de l'UNICEF montre que la fréquentation scolaire a chuté. Une grande partie des élèves qui abandonnent leurs études quittent l'école aux points de passage vers les niveaux supérieurs d'éducation<sup>19</sup>. Les prêts d'études fortement subventionnés ont été doublés et des bourses supplémentaires sont offertes. En outre, les écoles publiques permettent aux élèves de poursuivre leur scolarité sans payer de droits. Aux Philippines, l'État s'est efforcé davantage d'augmenter sa participation au financement de l'éducation et d'améliorer la qualité de l'enseignement.

61. À sa trente-septième session, la Commission du développement social a adopté une série de conclusions concertées sur les services sociaux pour tous, réaffirmant les objectifs et les délais fixés par le Sommet pour parvenir à l'éducation primaire universelle d'ici à 2015 et pour faire diminuer la mortalité infantile, juvénile et maternelle et augmenter l'espérance de vie. La Commission est convenue que la réalisation de ces engagements nécessite une amélioration substantielle de l'accès aux services sociaux et de la fourniture, de la qualité et du financement de ces services; elle a recommandé que l'Assemblée générale, à sa session spéciale, renforce ces engagements en examinant les stratégies nationales et les politiques internationales d'appui nécessaires à leur réalisation.

62. L'évaluation mondiale des progrès dans l'éducation de base durant les années 90 se poursuit. Depuis le lancement, l'année dernière de «L'évaluation de l'éducation pour tous en 2000», des groupes ont été créés dans toutes les régions pour organiser des activités régionales d'évaluation et pour mobiliser l'opinion et aider au déroulement des opérations à l'échelon des pays. À l'heure actuelle, une cinquantaine de pays ont entrepris des évaluations nationales. L'examen mondial de l'éducation de base comprendra aussi des études thématiques sur les questions d'éducation d'intérêt mondial, et des monographies sur l'alphabétisation et les niveaux d'instruction des jeunes et des adultes. Des enquêtes sur les conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les écoles primaires sont prévues pour plusieurs pays en développement<sup>20</sup>.

63. Une réunion interinstitutions spéciale sur l'éducation de base et le développement social s'est tenue au siège de l'UNESCO à Paris les 15 et 16 décembre 1998. Elle a permis d'échanger des vues et des renseignements sur l'évaluation de l'éducation de base en 2000, d'examiner les résultats du Sommet et de préciser les domaines de synergie et de coopération future. L'UNESCO soumettra au Comité, à sa deuxième session, un rapport sur l'évaluation en 2000, qui mesurera les progrès accomplis dans le domaine de l'éducation et qui aidera à définir l'action internationale future à l'appui des buts fixés.

<sup>19</sup> Voir Banque mondiale, «Thailand social monitor: challenge for social reform», janvier 1999.

<sup>20</sup> Voir UNESCO, *EFA 2000*, No 34, janvier-mars 1999.

## Engagement 7. Accélération du développement en Afrique et dans les pays les moins avancés

64. Malgré le redressement des résultats économiques d'un certain nombre de pays africains dans les toutes dernières années, de nombreux pays de la région sont touchés par des chocs externes et internes qui freinent sérieusement la croissance. Les causes externes comprennent la crise en Asie de l'Est, les effets d'El Niño sur l'Afrique de l'Est, les prix déprimés des produits de base et l'endettement élevé, tandis que l'instabilité politique, la corruption et la reprise des conflits dans plusieurs pays continuent à menacer sérieusement la croissance économique soutenue et le développement dans la région. Selon la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'augmentation de la croissance du PIB dans les pays africains depuis le Sommet ne s'est généralement pas accompagnée d'une reprise des dépenses ni d'une amélioration de la qualité dans les secteurs sociaux, qu'il s'agisse de l'éducation ou des soins de santé.

65. La crise en Asie de l'Est touche les principaux exportateurs pétroliers africains (Nigéria, Angola et Gabon). Ces pays souffrent d'une détérioration de leurs termes de l'échange et d'une baisse de leurs recettes fiscales en raison de la diminution des recettes pétrolières due à la baisse de la demande mondiale de pétrole. La situation n'est pas plus florissante pour les exportateurs de produits non pétroliers, largement tributaires des recettes d'exportation de produits agricoles comme le cacao, le café, le coton et l'arachide dont les prix ont chuté fortement eux aussi. Beaucoup d'exportateurs de ces produits de base ont subi une réduction considérable de leurs recettes et de leurs gains. Le PIB réel par habitant en Afrique subsaharienne a diminué en moyenne de 0,2 % durant la période 1991-1997 et les estimations indiquent un recul supplémentaire de 0,5 % en 1998. Les prévisions actuelles n'envisagent qu'une faible croissance annuelle moyenne : de seulement 1 % pour la période allant de 1998 à 2000<sup>21</sup>.

66. L'investissement étranger direct, qui s'était élevé à environ 4 milliards de dollars en 1997 et qui s'oriente principalement vers le secteur des minéraux et des métaux, diminuera selon toute vraisemblance à cause de la baisse des prix des produits de base et de la baisse de la rentabilité des entreprises dans les pays industriels, provoquée par le ralentissement de l'économie mondiale. Dans la mesure où les projections pour la région n'indiquent qu'une légère progression de l'investissement en proportion du PIB, l'Afrique se distinguant, parmi les pays en développement, comme la région où la part de l'investissement en proportion du PIB est la plus basse, une augmentation de la production ne pourra venir que d'un renforcement de l'efficacité dans l'emploi des ressources.

67. L'un des moyens d'augmenter l'efficacité dans l'emploi des ressources consiste à adopter des méthodes à forte intensité d'emploi pour les investissements dans l'infrastructure de base. De nombreux pays africains appliquent des méthodes de ce type pour les investissements tels que les routes de desserte rurale, le boisement, la remise en état des terres, le développement agricole, la réhabilitation des taudis et les programmes de rénovation urbaine, qui bénéficient spécialement aux pauvres. Les recherches faites pour les programmes opérationnels montrent que ces techniques sont à la fois économiques et de haute qualité si on les compare avec les méthodes qui utilisent essentiellement des machines, sous réserve qu'elles s'accompagnent de bonnes conditions de travail, que le matériel léger qui convient soit disponible et qu'une formation technique et en gestion soit dispensée. D'autre part, les travaux publics à forte intensité de main-d'oeuvre sont capables de créer effectivement des emplois et une infrastructure de production, non seulement dans les situations liées à la guerre,

<sup>21</sup> Voir Banque mondiale, *Perspectives de l'économie mondiale...*

aux catastrophes naturelles ou aux urgences économiques mais aussi dans un ensemble varié de programmes d'investissements ordinaires qui peuvent procurer des emplois durables aux personnes qui travaillent dans l'agriculture ou dans le secteur économique informel. Afin de maximiser l'impact produit sur l'emploi par les investissements dans l'infrastructure, de nombreux gouvernements africains, dont ceux de l'Ouganda, de la Guinée, de Madagascar, du Sénégal et du Togo, prévoient de créer des services chargés de promouvoir une politique à base de main-d'oeuvre. Ces services seraient installés dans les ministères chargés des décisions en matière d'investissement, sous l'autorité de comités directeurs comprenant des représentants du ministère du travail et des représentants des organisations d'employeurs et de salariés.

68. Comme l'indique le document E/CN.5/1999/4, les faiblesses intrinsèques des économies africaines et de celles des autres pays moins avancés limitent toujours sérieusement les possibilités de croissance et de développement économiques soutenus. Il s'agit notamment du bas niveau de l'épargne et des investissements, du sous-développement des marchés, de la baisse de la production manufacturière causée par le ralentissement de la demande intérieure, de l'endettement élevé, du déclin continu de l'aide publique au développement (APD) et de la marginalisation dans le commerce mondial. Pour cette raison, le rapport sur l'Afrique établi en 1997 par l'OSPAL a appelé l'attention sur les problèmes critiques qui continuent à freiner l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Ce sont notamment les effets négatifs de la mondialisation, la nécessité de renforcer la coordination des efforts de mobilisation des ressources financières, la diversification des économies africaines et l'harmonisation des diverses initiatives multilatérales et bilatérales pour l'Afrique.

69. À l'échelon régional, les organismes des Nations Unies et les autres partenaires continuent à contribuer à la mise en oeuvre des engagements de Copenhague pour accélérer le développement de l'Afrique. Dans ce domaine, la CEA et le PNUD ont, pour la première fois depuis le Sommet, organisé conjointement deux conférences sous-régionales de suivi du Sommet à Nairobi du 15 au 17 mars 1999 pour les pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, et à Marrakech (Maroc) du 23 au 25 mars 1999 pour les pays d'Afrique du Nord pour faire le point des progrès accomplis depuis Copenhague et aider à atteindre les buts fixés en commun pour le développement social dans la région. Ces conférences ont rassemblé des ministres en exercice, des représentants des organisations sous-régionales et non gouvernementales, des partenaires bilatéraux de développement et des institutions multilatérales et divers autres participants. Elles ont permis d'examiner les progrès accomplis par les pays africains dans quatre grands secteurs : la réduction de la pauvreté, la création d'emplois, la fourniture de services sociaux pour tous et la conduite des affaires publiques. Elles ont été aussi l'occasion de réfléchir aux mesures à prendre pour atteindre les buts fixés par le Sommet. Les autres problèmes connexes qui ont été examinés comprennent la nécessité, pour les pouvoirs publics, de faire de l'éradication de la pauvreté l'un des premiers thèmes de l'action nationale, le fardeau de la dette, l'accès des femmes aux actifs servant à la production, comme la terre et le crédit, et les moyens pour elles d'en acquérir la maîtrise, enfin, le renforcement du capital humain des populations pauvres grâce à l'accès aux soins de santé de base, à l'éducation, à l'alimentation, aux emplois productifs et à des moyens d'existence durables.

### **Engagement 8. Intégration d'objectifs de développement social dans les programmes d'ajustement structurel**

70. Il est maintenant généralement admis que le processus d'ajustement structurel entrepris dans de nombreux pays en développement n'a pas concilié les objectifs de l'ajustement et

les besoins des groupes socioéconomiques les plus vulnérables. Comme le montre le document E/CN.5/1999/4, si les institutions financières multilatérales ont reconnu l'importance de protéger les pauvres des effets négatifs des mesures d'ajustement ou de les en indemniser, les pauvres n'en continuent pas moins d'être les premières victimes de l'ajustement macroéconomique et structurel.

71. La Commission du développement social a souligné à sa trente-septième session qu'il est donc indispensable de resserrer la coopération internationale et d'aider les pays à mieux assurer à tous l'accès aux services sociaux. Il est particulièrement important, conformément au Programme d'action de Copenhague, de chercher à instaurer un environnement international favorable au développement social, propre à susciter des conditions telles que tous les pays puissent accéder à la croissance économique grâce à laquelle seront dégagées les ressources indispensables à la prestation des services sociaux. On peut également fournir une assistance plus immédiate et plus directe en intervenant au niveau des ressources disponibles pour ces services, notamment en allégeant la dette des pays en développement et en augmentant l'aide publique au développement de façon à atteindre les objectifs convenus.

72. La Commission a réaffirmé qu'il importait d'aborder l'ajustement structurel de manière à tenir davantage compte des aspects sociaux et elle a encouragé les mesures tendant à intégrer une dimension sociale dans les programmes d'ajustement structurel. Elle a convenu que les trains de mesures de stabilisation et d'ajustement structurel devaient tenir compte des besoins sociaux et se préoccuper de contribuer à la mise en place des filets de sécurité à l'intention des groupes les plus vulnérables et des groupes marginalisés.

73. Des activités ont été entreprises pour aider les partenaires sociaux à être mieux informés et mieux préparés à participer aux débats et négociations consacrés aux divers aspects des politiques d'ajustement structurel. Des séminaires organisés aux niveaux national et régional sous les auspices de l'OIT ont défini des domaines prioritaires à cet égard à l'intention des syndicats et des organisations d'employeurs et ont montré qu'il fallait que les pays qui procèdent à l'ajustement structurel mettent en place des institutions tripartites de manière que les partenaires sociaux négocient les politiques d'ajustement structurel.

74. Les institutions de Bretton Woods veulent une plus grande transparence, notamment en ce qui concerne la société civile et les partenaires sociaux, dans le dialogue politique relatif aux politiques d'ajustement structurel. Les récentes déclarations de politique générale du Directeur général du Fonds monétaire international et du Premier Vice-Président, (Économie du développement) de la Banque mondiale traduisent ces préoccupations et, dans un certain nombre de pays, une collaboration fructueuse s'est instaurée avec les représentants de ces institutions. Il n'empêche que, au sein des institutions financières, internationales et bilatérales, les responsables qui défendent et mettent en pratique les programmes d'ajustement structurel doivent être davantage sensibles aux impacts sociaux des réformes économiques. La situation est compliquée par le fait que, dans la plupart des pays, le débat sur l'ajustement passe par le Ministère des finances et le Ministère de l'économie, qui souvent n'ont que trop peu de contacts ou d'échanges avec le Ministère du travail et d'autres ministères sociaux. Il est donc indispensable de renforcer la capacité des ministères responsables des secteurs sociaux, de se concerter sur l'ajustement structurel.

75. Diverses études entreprises sur la place accordée à l'emploi dans les programmes d'ajustement structurel pour l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie ainsi qu'en Europe de l'Est, soulignent la nécessité de prendre des mesures dans le cadre des politiques budgétaires industrielles, commerciales et des investissements afin d'accroître l'emploi. S'agissant de la réduction des services sociaux et autres effets sociaux de l'ajustement structurel, l'OIT a continué d'améliorer la situation des travailleurs touchés par les programmes d'ajustement

structurel en préconisant des programmes faisant appel à une nombreuse main-d'oeuvre. On a prêté attention aux femmes, qui sont souvent les premières victimes des grandes réformes économiques du fait de leur double rôle de soutien économique et de dispensatrices de soins. En temps de crise, les femmes sont appelées à compléter le revenu familial et à prendre soin des enfants lorsque les infrastructures scolaires et sanitaires se détériorant, on tend à compter davantage sur la famille.

76. L'OIT a organisé à Dakar, en avril 1998, une réunion sous-régionale sur la réforme économique, l'emploi et le rôle des partenaires sociaux, qui a réuni les syndicats et les organisations d'employeurs, ainsi que des représentants des ministères du travail et des finances, et des universitaires. Les participants ont examiné l'impact des réformes économiques sur la main-d'oeuvre et la manière dont l'intervention des partenaires sociaux et de la société civile pourraient rendre la réforme plus durable et assurer ainsi une meilleure répartition de ses fruits.

### **Engagement 9. Affectation de ressources pour le développement social**

77. À sa trente-septième session, la Commission du développement social a réaffirmé la nécessité d'élargir la base des ressources consacrées au développement social aux niveaux national et international et de mieux tirer parti des fonds disponibles. Il a été reconnu que l'insuffisance des fonds alloués à l'action sociale fait obstacle à une intégration étroite des objectifs économiques et sociaux. Face aux graves contraintes budgétaires auxquelles sont confrontés de nombreux pays en développement et les économies en transition, aggravées du fait de la crise financière mondiale, les interventions visant à améliorer le financement du secteur social doivent tenir compte des pressions concurrentes qui s'exercent sur les recettes fiscales des pays.

78. La Commission a également souligné que l'augmentation des ressources consacrées au développement social exige un fort engagement politique de la part de la communauté internationale ainsi qu'une action bien ciblée pour réunir les ressources humaines et financières nécessaires. En dehors de la mobilisation des ressources financières aux niveaux national et international, toute mise en oeuvre pour être efficace, doit reposer sur une stratégie globale, qui, notamment, définisse clairement les capacités et les contraintes à ces niveaux. Dans de nombreux pays, notamment dans les pays à faible revenu, la mise en oeuvre des programmes d'assistance exige des capacités institutionnelles renforcées. Au niveau national, c'est la détermination générale d'atteindre des objectifs socioéconomiques plus ambitieux qui souvent sera le moteur de l'action par laquelle on traduira les objectifs de l'élimination de la pauvreté et d'autres objectifs du même ordre en activités concrètes. L'utilisation efficace des ressources, associée à une évaluation des capacités des parties prenantes au processus du développement, aidera à faire face au défi que posent les contraintes fiscales et les déficits budgétaires de nombreux pays. Pour tirer le meilleur parti de ressources limitées, on pourra par exemple prendre la mesure novatrice qui consiste à adopter des technologies à fort coefficient d'emploi pour les investissements dans l'infrastructure. La recherche et les programmes opérationnels réalisés dans les pays en développement ont montré qu'il existe toute une série d'équipements collectifs dont souvent les pauvres bénéficient directement, qui se prêtent à des méthodes à forte intensité de main-d'oeuvre et qui peuvent être créés de manière rentable et donner des résultats de qualité. Ces politiques améliorent l'impact sur l'emploi et la réduction de la pauvreté dans la limite des ressources disponibles.

79. Le financement du développement social demeure critique. Il est de l'intérêt de la communauté internationale d'aider par la coopération pour le développement les pays en développement à réduire la pauvreté et les privations qu'elle entraîne. En particulier, il est

indispensable que les donateurs interviennent d'urgence pour améliorer la situation socioéconomique des pays en développement les plus pauvres. Face à la diminution des flux de l'aide qui intervient alors même que les prix des matières premières s'effondrent et que les recettes d'exportation diminuent, ces pays ont un accès limité aux ressources financières privées. De plus, à la suite de la crise financière, dans de nombreux cas, les investisseurs privés exigent un meilleur rendement des prêts qu'ils accordent aux pays en développement où ils estiment être exposés à des risques plus élevés, d'où d'autres facteurs financiers restrictifs pesant sur la croissance.

80. Comme l'indiquait le document E/CN.5/1999/4, l'aide publique au développement a été une part importante des ressources servant à soutenir le développement social dans les pays qui en sont bénéficiaires. Le rapport contenait également des chiffres estimatifs préliminaires des flux d'APD des pays donateurs vers les pays bénéficiaires en 1997. Selon les données statistiques mises à jour, qu'a publiées, en février 1999, le Comité d'aide au développement de l'OCDE, depuis 1992, les flux totaux d'APD ont chuté de plus de 20 % en termes réels. L'APD est tombée de la norme de référence 0,33 % du PNB total des pays membres du CAD (jusqu'à 1992) au niveau le plus bas jamais enregistré de 0,22 % en 1997<sup>22</sup>. Trois pays nordiques (Danemark, Norvège et Suède) et les Pays-Bas continuent d'être particulièrement généreux et sont les quatre seuls donateurs dont la part a dépassé l'objectif de 0,7 % fixé par l'Organisation des Nations Unies. Au pôle opposé, l'APD fournie par les États-Unis est tombée en deçà de 0,1 % du PNB de ce pays – part la plus basse des pays du CAD. Le pourcentage de l'aide allouée par les États membres du CAD aux pays en situation difficile demeure pratiquement constant; en revanche, la baisse du montant total de l'aide en dollars signifie que le volume des fonds transférés aux pays qui en ont le plus besoin a diminué. Toutefois, selon les estimations du CAD, ce montant réduit semble être mieux ciblé s'agissant de la réalisation des objectifs des secteurs sociaux tels que l'éducation, la santé ou l'eau<sup>23</sup>.

81. Les tendances adverses qui se poursuivent à l'heure actuelle compromettent les programmes d'ajustement et de réformes, y compris l'action sociale, dans un grand nombre de pays à faible revenu<sup>24</sup>. À sa trente-septième session, la Commission a réaffirmé que la réalisation de l'objectif convenu de 0,7 % du PNB pour l'ensemble de l'APD, et de l'objectif de 0,15 % pour l'APD aux pays les moins avancés, est une condition importante de la mobilisation des ressources aux fins du développement social dans les pays en développement. Les pays donateurs qui ont atteint l'objectif de 0,15 % s'efforceront de le réviser à la hausse pour qu'il atteigne 0,20 %. Au cours des derniers mois, plusieurs pays développés ont manifesté leur intention d'augmenter leur APD exprimée en pourcentage du PNB.

82. Les problèmes de la dette extérieure continuent d'être l'un des facteurs les plus limitatifs du développement social dans de nombreux pays en développement, particulièrement les pays les moins avancés. Préoccupés par la crise de la dette et ses conséquences, l'Allemagne, le Canada, les États-Unis d'Amérique, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont proposé des initiatives nouvelles d'allègement de la dette des pays pauvres. L'examen de ces initiatives figurera à l'ordre du jour de la réunion des pays du Groupe des Sept/Huit, qui se tiendra à Cologne en été 1999.

<sup>22</sup> Voir OCDE, op. cit.

<sup>23</sup> Ibid.

<sup>24</sup> Voir *World economic situation and prospects for 1999*, Rapport conjoint Département des affaires économiques et sociales/CNUCED, New York, 1999.

83. Face à la dégradation de la capacité de paiement de nombre de ces pays, la communauté internationale s'est préoccupée du problème d'ensemble du financement du développement. Dans sa résolution 52/179, l'Assemblée générale a décidé d'examiner à sa cinquante-quatrième session la question de la convocation, en 2001 au plus tard, d'un sommet, d'une conférence internationale, d'une session extraordinaire ou d'une réunion internationale de haut niveau chargés d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental en vue de faire progresser le partenariat mondial pour le développement. Un groupe de travail à composition non limitée a été créé pour préparer cette réunion.

84. Les conclusions convenues sur le thème des «services sociaux pour tous», adoptées par la Commission du développement social à sa trente-septième session, ont également souligné qu'il était nécessaire d'étudier des méthodes novatrices de mobilisation des ressources pour le développement social. L'un des instruments de la réduction de la pauvreté – l'initiative 20/20 – continue de faire l'objet de larges débats entre les partenaires de la coopération pour le développement. Les parties intéressées ont préconisé de procéder à une analyse critique de la contribution de cette initiative à la promotion des services sociaux de base tout en insistant sur le fait qu'elle permet aux donateurs comme aux bénéficiaires de l'aide de conjuguer leurs efforts d'une manière particulièrement visible puisque les fonds d'origine étrangère seront du même montant que les ressources nationales. À cet égard, la Commission a réaffirmé qu'il importait que les pays développés et les pays en développement conviennent d'un engagement réciproque et a souligné que, à sa session extraordinaire, l'Assemblée générale devrait examiner les rapports de la Banque mondiale, du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP, du CAD et d'autres organisations multilatérales relatifs aux dimensions diverses de la mise en oeuvre de l'initiative 20/20. En dehors de l'aspect économique, il existe un lien visible entre la fourniture de services sociaux de base et les droits de l'homme, notamment dans la perspective du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. L'effort mené en commun par les organismes publics, le secteur privé et les organisations de la société civile pour promouvoir l'initiative 20/20 peut être particulièrement précieux en ce qui concerne la prestation de services sociaux. Il est important de mener une action coordonnée non seulement pour assurer le financement de base mais aussi pour évaluer l'impact social, établir des normes et évaluer les programmes réalisés.

85. La question de l'allocation de ressources au développement social a pris de l'importance dans les pays de l'ex-Union soviétique et en Europe orientale où les bouleversements économiques et politiques ont été la cause de difficultés profondes, pour ne pas dire de traumatismes, et ont placé des groupes importants de la population dans des situations extrêmement pénibles. L'apparition d'une pauvreté durable (dans les années 90, selon les estimations du PNUD, le nombre des pauvres a augmenté dans ces pays de plus de 150 millions d'habitants<sup>25</sup>) et le sort de ces «nouveaux pauvres» sont devenus un sujet de grave préoccupation. Certes, la mise en place de nouveaux mécanismes de protection sociale mieux adaptés aux besoins d'une économie de marché est essentielle dans le processus de transition mais on ne saurait ignorer pour autant les aspects financiers et techniques de l'assistance fournie dans ce contexte.

## **Engagement 10. Coopération internationale en matière de développement social**

<sup>25</sup> Voir PNUD, *Poverty in transition?* (Bureau régional pour l'Europe et Communauté d'États indépendants, New York, 1998).



86. Le Sommet mondial pour le développement social a marqué une étape décisive de la collaboration internationale aux fins du développement social. C'est à cette occasion que l'on a reconnu que le développement social fait partie intégrante des politiques internes et internationales, et que les programmes et projets économiques ont tous des dimensions sociales. L'importance d'une mise en oeuvre intégrée et globale des engagements énoncés par le Sommet a été réaffirmée par la Commission du développement social à sa trente-septième session.

87. Il est vrai que la mobilisation de ressources aux fins du développement social a toujours fait partie intégrante de la coopération internationale dans ce domaine; désormais, toutefois, le cadre et l'ampleur des efforts communs sont beaucoup plus larges. La Déclaration et le Programme d'action du Sommet invitaient le système des Nations Unies à mieux coordonner ses activités, y compris en matière d'assistance et de coopération techniques, et à promouvoir des mesures de renforcement des capacités à différents niveaux. L'ONU elle-même a beaucoup progressé vers le renforcement de la capacité du système de collecter et analyser les informations, et de mettre au point des indicateurs du développement social<sup>26</sup>.

88. À mesure que la communauté internationale prenait conscience de l'impact de l'environnement économique international sur la réalisation des objectifs de développement sociaux, elle se rendait compte également que des mesures convenues et coordonnées en vue d'améliorer le fonctionnement de l'économie mondiale ont des connotations sociales distinctes. Par exemple, viser un faible niveau d'inflation n'est pas seulement un important objectif monétaire mais, dans un sens, tout autant un objectif social dans la mesure où il présente un intérêt pour les groupes à faible revenu de la population. En revanche, il ne faudrait pas que les taux d'inflation tombent trop, ce qui risquerait de contrecarrer la stimulation de la demande et l'augmentation de l'emploi. Dans une perspective plus large, il est essentiel que les pays parviennent tous à réaliser un environnement économique national sain et stable, qui permette d'accroître l'efficacité des dispositions prises aux niveaux national et international pour surmonter la pauvreté, accroître l'emploi et favoriser l'intégration sociale.

89. Lors de leur réunion tenue en février 1999 en Allemagne, les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales des pays du Groupe des Sept/Huit pays les plus industrialisés (G-8), ainsi que le Directeur général du FMI et le Président de la Banque centrale européenne, ont signalé que les conditions du marché s'étaient dégradées dans certaines régions et que les perspectives de la croissance économique étaient devenues un peu moins favorables depuis l'automne 1998. Le Groupe a exprimé son adhésion au principe d'une croissance plus équilibrée et endogène pour réduire les déséquilibres et appuyer la reprise dans les nouvelles économies de marché. Les participants se sont également engagés à coopérer pour promouvoir la stabilité du système monétaire international, et ont annoncé la mise en route d'un forum de la stabilité financière en vue d'éviter de futures crises mondiales. Le forum, composé de 35 participants, qui inclurait des représentants des organismes réglementaires internationaux, chercherait à être un système d'alerte lointaine, en renforçant les dispositions existantes de contrôle et de surveillance du système financier international. Le Groupe a indiqué qu'il espérait parvenir à un accord sur l'allègement de la dette des pays les plus pauvres fortement endettés au sommet de Cologne, en juin 1999.

---

<sup>26</sup> Conformément à la décision 1998/290 du Conseil économique et social, en date du 31 juillet 1998, un rapport a été établi par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies sur l'harmonisation et la rationalisation des indicateurs du développement, qui sera soumis à une réunion officielle du Conseil sur les indicateurs du développement les 10 et 11 mai 1999.

90. La Conférence des ministres du travail des pays du G-8, qui s'est déroulée à Washington les 24 et 26 février 1999 (voir par. 33 ci-dessus), a été consacrée aux politiques du travail dans une économie mondiale en rapide transformation. Les participants ont convenu qu'il était nécessaire de tirer un meilleur parti des organisations internationales pour aider à mettre en place les institutions du marché du travail et les filets de sécurité sociale solides qu'appellera le renforcement de la croissance, de l'emploi et de la cohésion sociale. La Conférence a également souligné que la mondialisation offre de grandes possibilités mais qu'elle entraîne des risques pour les travailleurs et comporte des défis pour les autorités.

91. La solution de problèmes particuliers appelle souvent le renforcement de la coopération régionale en matière économique et sociale, y compris le renforcement des structures de coopération et l'amélioration de la gestion, comme le montre, au sein du système des Nations Unies, l'exemple récent, parmi d'autres, de la réunion régionale de coordination interinstitutions de la Commission économique pour l'Europe, réunissant, sous la présidence de la Vice-Secrétaire générale, les chefs des bureaux régionaux des institutions spécialisées en Europe. La réunion a souligné la nécessité d'un mécanisme qui faciliterait une évaluation d'ensemble commune des tendances et des besoins prioritaires d'assistance dans la région, et aiderait à ajuster les objectifs définis par plusieurs organisations en vue d'exploiter les synergies et de promouvoir une coopération interinstitutions plus étroite au niveau des pays. Dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et celle de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, il est prévu d'organiser une deuxième conférence régionale de suivi dans le dernier trimestre de 1999 et le premier trimestre de l'an 2000, respectivement. Des réunions régionales et sous-régionales ont été organisées par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et la Commission économique pour l'Afrique en décembre 1998 et mars 1999 respectivement.

92. Quatre ans après Copenhague, la portée de plus en plus large de la collaboration des différents acteurs et l'apparition de nouveaux partenariats sont devenus l'un des traits les plus marquants et les plus importants de la coopération pour le développement social. Une action gouvernementale cohérente et bien ciblée demeure toujours la condition du développement social, mais la participation de la société civile et du secteur privé s'avère d'un intérêt immense pour la réalisation d'objectifs sociaux spécifiques et du développement équitable. Le renforcement des institutions sociales est également l'élément central du renforcement des capacités nationales et internationales, tandis que l'instauration de nouveaux partenariats aux niveaux national et international permet d'améliorer la conception, la réalisation et l'évaluation des programmes sociaux comme de définir de nouveaux domaines de coopération.

### **III. Conclusion**

93. On se souviendra qu'à sa session d'organisation, tenue en mai 1998, le Comité préparatoire a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa deuxième session de fond, en avril 2000, un document détaillé dans lequel il ferait le point de l'état d'avancement de la mise en oeuvre des résultats du Sommet, relèverait notamment les difficultés et les obstacles rencontrés, les résultats obtenus et les enseignements tirés, et formulerait des recommandations quant aux interventions et initiatives qui s'imposent aux niveaux national et international.

94. Afin d'aider le Secrétaire général à établir son rapport, le Comité l'a également prié de formuler des directives générales ainsi qu'une structure et un cadre commun pour la préparation des rapports nationaux consacrés aux progrès accomplis et aux obstacles rencontrés, et d'inviter les gouvernements à communiquer des informations. Ces directives

ont été préparées et adressées aux gouvernements en octobre 1998 par le Secrétaire général, la date limite des réponses ayant été fixée au 30 juin 1999. Le Secrétaire général souhaite inviter les gouvernements à transmettre leurs réponses aussitôt que possible afin de permettre au Secrétariat d'achever le rapport à temps pour qu'il puisse être examiné par le Comité préparatoire à sa deuxième session de fond.

---